

COMMUNE DE SOISSONS-SUR-NACEY

SEANCE DU 11 AVRIL 2022

20 heures 30

Convocation du 04/04/2022

Le 11 Avril 2022 à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de SOISSONS-SUR-NACEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Gabriel DELOGE, Maire.

Etaient présents : Gabriel DELOGE, Charles RAMBAUD, Jean-Marc MASLY, Delphine CORBERANT, Florence BIA-JEUNOT, Sébastien DALLAVALLE, Francis CULAS, Jérôme MORIZOT, Michelle BONNE,

Était Absent Excusé : Patrice BOU SAADA donne procuration à Jérôme MORIZOT,

Était Absente : Magali DUPLESSIS.

Secrétaire : Delphine CORBERANT.

TRAVAUX 2022 EN FORÊT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception du programme d'actions pour l'année 2022 de l'ONF relatif à des travaux d'investissement qui s'élève à 16 590,00€ HT.

Le devis correspondant a été apporté par notre interlocuteur ONF. Celui-ci porte le N° DEC-22-845509-00480729 en date du 01/04/2022 pour un montant de 16 548,73€ HT.

Le Conseil Municipal accepte ces travaux à l'unanimité.

Le devis signé par Monsieur le Maire porte seulement sur la fourniture de plants de chêne sessile (racines nues) dans la Parcelle 13 pour un montant de 896,00€ HT soit 985,60€ TTC.

DEVIS - TRAVAUX RENOVATION TOITURE : SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire présente un devis de la Société LEDON Construction N° DE00178 du 21/03/2022 d'un montant de 69 513,00 € HT relatif aux travaux de rénovation de la toiture de la Salle des fêtes.

Après en avoir étudié le contenu, les membres du Conseil Municipal ACCEPTENT, à l'unanimité, ce devis.

Les travaux commenceront le Lundi 05 Septembre 2022 pour une durée de 2 semaines.

VOTE DU TAUX DES TAXES 2022

Le Maire rappelle à l'Assemblée les taux des taxes directes locales appliquées en 2021 et donne lecture des bases 2022 avant de demander aux élus de se prononcer sur une éventuelle augmentation des impôts locaux.

Après avoir effectué des simulations, le Conseil Municipal VOTE, à l'unanimité, les 2 taux 2022 sans aucune augmentation supplémentaire ; soit :

- Taxe Foncière (bâti) : (21 % du Département + 13,50 % inchangé de la Commune) 34,50 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 27,13 %

VOTE DES SUBVENTIONS 2022

Le Conseil Municipal VOTE et ACCEPTE, à l'unanimité, d'attribuer les subventions annuelles suivantes :

.../...

- Société de Chasse de Soissons-sur-Nacey : 50€ ; - Entraide Cantonale : 200€ ; - Bibliobus : 50€ ; - Souvenir Français : 40€ ; - AFM Téléthon : 50€ ; - UNC Cantonale : 30€ ; - Association Flam'Dance : 40€ ; - Association Flam'sons : 40€ ; - Club Amitié : 60€ ; - Coopérative Scolaire : 350€.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 (Budgets Principal + Forêt)

Monsieur le Maire se retire.

Monsieur Charles RAMBAUD présente les Comptes Administratifs 2021.

Le Conseil Municipal VOTE et APPROUVE, à l'unanimité, les Comptes Administratifs 2021 dressé par le Maire, à savoir :

. BUDGET PRINCIPAL

	Recettes	Dépenses
<u>Section d'Investissement</u> :	90 148,27 €	76 318,60 €
<u>Section de Fonctionnement</u> :	174 633,87 €	149 381,17 €

. BUDGET FORÊT

	Recettes	Dépenses
<u>Section d'Investissement</u> :	7 152,70 €	15 315,45 €
<u>Section de Fonctionnement</u> :	90 246,10 €	7 547,72 €

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 (Budgets Principal + Forêt)

Le Conseil Municipal VOTE et APPROUVE, à l'unanimité, les Comptes de Gestion 2021 établis par le Receveur Municipal.

AFFECTATION DU RESULTAT à la clôture de l'Exercice 2021 (Budgets Principal + Forêt)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les Comptes Administratifs de l'exercice 2021, considérant ses approbations, VOTE et APPROUVE, à l'unanimité, statuant sur les affectations des résultats de l'exercice et constatant qu'il présente :

. BUDGET PRINCIPAL

- un excédent de fonctionnement de	133 273,96 €
- un excédent d'investissement de	26 759,73 €

DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

26 759,73 € en report d'investissement au 001, et
133 273,96 € en report de fonctionnement au 002.

. BUDGET FORÊT

- un excédent de fonctionnement de	426 302,24 €
- un déficit d'investissement de	15 315,45 €

DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

15 315,45 € au 1068 pour combler le déficit d'investissement à la clôture de l'Exercice 2021, et
410 986,79 € en report de fonctionnement au 002.

.../...

BUDGETS PRIMITIFS 2022

Le Conseil Municipal VOTE et ACCEPTE, à l'unanimité, les Budgets Primitifs 2022 comme suit :

. BUDGET PRINCIPAL

	Recettes	Dépenses
<u>Section d'Investissement</u> :	182 462,53 €	136 280 €
<u>Section de Fonctionnement</u> :	305 133,96 €	158 092,80 €

. BUDGET FORÊT

	Recettes	Dépenses
<u>Section d'Investissement</u> :	32 055,45 €	32 055,45 €
<u>Section de Fonctionnement</u> :	437 256,79 €	32 500 €

VOTE DU TAUX POUR EFFECTUER DES VIREMENTS DE CREDITS A L'INTERIEUR DE CHAQUE SECTION

Monsieur le Maire apporte quelques précisions relatives au passage en M57 cette année. En effet, quelques nouveautés sont à prendre en compte pour l'élaboration du budget.

- la suppression des chapitres dépenses imprévues 020 (section d'investissement) et 022 (section de fonctionnement).

En contrepartie, l'assemblée délibérante peut autoriser l'exécutif à effectuer des virements de crédits à l'intérieur de chaque section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Ce taux doit être voté au moment du budget. Il peut varier d'une section à une autre.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits sont soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat chargé de leur contrôle puis doivent être transmis au comptable.

L'exécutif informe l'assemblée délibérante de ces mouvements lors de sa plus proche séance.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ces explications, VOTE, à l'unanimité, un taux de 7,5%.

EMPRUNT POUR TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE DES FÊTES

Pour financer la réalisation des travaux de rénovation de la Salle des fêtes, le Conseil Municipal DECIDE de contracter un emprunt de :

- 83 000 €,
- sur une durée de 15 ans,
- au taux fixe de 0,98 %,
- à échéances constantes en capital et intérêts,
- périodicité trimestrielle,
- frais de dossier : 150 €.

et DONNE l'autorisation à Monsieur le Maire de signer le contrat correspondant avec le Crédit Mutuel.

.../...

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES A L'ASSOCIATION FLAM'SONS

Après discussion, le Conseil Municipal ACCEPTE, à l'unanimité, de louer gratuitement en totalité, une fois par an, la salle des fêtes de la Commune, à l'Association Flam'sons.

FRAIS DE DEPLACEMENT POUR LES ELUS

Après discussion, le Conseil Municipal ACCEPTE, à l'unanimité, le principe de rembourser les frais de déplacement pour les élus. Monsieur le Maire se charge de s'informer sur les démarches administratives réglementaires.

OFFRE - TRAVAUX DE VOIRIE 2022

Monsieur le Maire présente la synthèse de l'analyse des offres suite au marché relatif aux travaux de voirie 2022 concernant l'Impasse des Cerisiers, rue du Moulin, rue de la Clavière, rue de Poiseul et rue de la Velle.

Le Conseil Municipal ACCEPTE, à l'unanimité, la proposition de l'Entreprise ROGER MARTIN pour un montant de 16 889,95€ HT relatif à ces réfections de chaussée.